

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mil dix vingt trois

Le quatorze décembre, à 19h45

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre.

Étaient présents: Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Jean-Michel ROY, Gilles ARNOULD.

Étaient absents excusés : Emmanuelle CHEVROTON (procuration à Gilles ARNOULD), Philippe MATTHEY (procuration à Sarah FAIVRE), Gaëlle CELLIER (procuration à Marc JACQUOT), Nicolas DESCHAMPS (procuration à Nicolas BOBILLIER).

Était absente : Claude SIMON

Secrétaire de séance : Samia BENMESSAOUDA.

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu du 16/11/23
- Suppression poste 5h et création poste 4h agent technique
- Convention pour le recouvrement de la taxe assainissement SAUR
- ZAER : délai supplémentaire et choix du mode de consultation du public
- Subventions aux associations
- Assiette des coupes
- Groupement d'achat électricité SYDED
- Demandes de subventions DETR
- Avenant contrat Alpes Contrôles
- Convention secteur jeunes
- Point logement
- Point RH
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu du conseil du 16 novembre 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ Suppression poste 5h et création poste 4h agent technique

Suite au déménagement des médecins à la maison de santé, Mme MULIN n'a plus à faire le ménage. Il faut donc diminuer le contrat de Florence MULIN d'une heure (passage de 5h à 4h hebdomadaire). Il a été nécessaire de consulter le comité social du CDG car il s'agit d'une diminution du temps de travail. Le comité social du CDG réuni le 5 décembre a donné un avis défavorable. Le dossier sera réexaminé lors de la séance du 9 janvier 2024. Nous ne pouvons pas délibérer sur la diminution du temps de travail de Mme MULIN tant que nous n'avons pas l'avis de la prochaine commission.

➤ Convention SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif

La commune avait signé une convention avec la SAUR afin de pouvoir associer la facturation assainissement à la facturation eau envoyée par la SAUR aux administrés. Cette convention est arrivée à échéance le 1^{er} août 2023.

Association de chasse : L'ACCA a fait une demande de subvention fixe annuelle pour l'entretien des sentiers et lignes de coupes forestières. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention annuelle de 200 euros à l'ACCA. (6 voix pour un montant de 200€ et 6 voix pour un montant de 300€, la voix du Maire étant prépondérante, la proposition de 200€ est retenue). Ce montant est semblable à la subvention de base octroyée à des associations de loisir de Quingey (étoile cycliste par exemple).

➤ **Assiette des coupes 2024**

Comme chaque année, l'ONF nous demande de délibérer sur les travaux forestiers à mener en 2024. L'office national des forêts propose à la commune de réaliser des coupes sanitaires de feuillus dans les parcelles 6a et 8a. Concernant ces parcelles, les grumes seront vendues et les branchages seront proposés aux affouagistes. Des coupes de résineux malades sont également prévues sur les parcelles 10r, 13r et 15r. Les épicéas malades seront remplacés par une régénération naturelle de feuillus. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants l'assiette des coupes 2024 proposée par l'ONF.

· **Groupement d'achat SYDED**

Le SYDED propose un nouveau groupement d'achat pour obtenir des tarifs d'électricité avantageux à compter de 2026. Les communes qui souhaitent adhérer à ce nouveau groupement d'achat doivent le faire avant février 2024. A noter qu'afin de couvrir les coûts d'ingénierie technique et de gestion, une cotisation annuelle d'un montant de 164€ sera demandée à la commune de Quingey. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants d'adhérer à ce groupement d'achat pour 2026.

· **Demande subventions DETR**

Deux projets seront abordés en 2024 :

- la réhabilitation de l'atelier communal
- la création d'une voie partagée (piétons et cyclistes) route d'Ornans et l'aménagement du secteur des Promenades

Pour ces deux projets, une demande de subvention DETR doit être déposée avant le 15 décembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants adopte les projets et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention avec les plans de financements suivants :

Réhabilitation de l'atelier communal		
Montant des travaux	Subventions demandée	Reste à charge
263 000€ HT	DETR 78 900€	184 100€

Aménagement route d'Ornans et secteur des Promenades		
Montant des travaux et études	Subventions demandée	Reste à charge
574 274,74€ HT	DETR 172 282,42€ REGION 100 000€ DEPARTEMENT 172 282,42€	129 709,90€

· **Avenant contrat Alpes contrôles**

Suite au retard pris sur le chantier de la gendarmerie, le contrat Alpes contrôles doit être prolongé de 5 mois. Ils nous proposent un avenant pour un montant de 2200€ HT. Étant donné qu'il est constaté une erreur de date dans l'avenant, la décision est reportée au prochain conseil municipal.

· **Convention secteur jeunes**

Le nouvel animateur du secteur jeunes demande à la commune de reconduire l'expérience des chantiers jeunes. Ces chantiers permettent aux jeunes d'effectuer des petites missions de nettoyage ou de petits travaux contre une rémunération

par la commune de 10€ par demi-journée de travail effectuée et par jeune. Cet argent permettra de financer un projet de fin d'année scolaire. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres votants le Maire à signer la convention.

· **Point logement**

Une famille qui a dû quitter sa maison pour risque important d'effondrement suite avis d'expert est hébergée dans un logement communal situé 18 rue de l'école à Quingey depuis le 31/10/2023. Il est proposé de définir un loyer charges comprises pour cet appartement de 35m² et de classe énergétique F. Le loyer du dernier occupant s'élevait à 197,23€ hors charges. Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants de fixer le loyer de l'appartement situé 18 rue de l'école à 250€ par mois, charges comprises (eau, EDF dont chauffage, ordures ménagères). Cet appartement sera destiné à recevoir les hébergements d'urgence Cet appartement sera destiné à recevoir les hébergements d'urgence et la somme de 250 € mensuelle servira de référence.

· **Point RH**

Un auto-entrepreneur devait arriver le 14-12-2023 en vue d'effectuer 2 journées par semaine pour le remplacement d'un agent administratif placé en arrêt maladie. Mais ce contrat n'a pas abouti. Un nouvel agent arrivera le 5 février 2024 et effectuera 25h par semaine. En attendant, Mme le Maire se renseignera auprès des services compétents pour pouvoir bénéficier de services de secrétariat mutualisé de la CCLL. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres votants pour autoriser le Maire à signer une convention avec la CCLL pour le secrétariat mutualisé.

· **Questions diverses**

- Un prestataire spécialisé dans la communication doit nous faire une proposition pour améliorer nos supports de communication
- Proposition de la gendarmerie que les images de vidéosurveillance arrivent directement en gendarmerie : ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.
- Une jeune dentiste souhaite s'installer à Quingey. Elle visite les locaux disponibles le 16/12.
- Le marché de Noël a lieu le vendredi 15 décembre : les exposants sont nombreux, nous saluons la mobilisation active des commerçants de Quingey et de la médiathèque de Quingey.

Fin de séance 23h55.

Sarah FAIVRE, Maire

